

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 07/2016/B

**Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements
et autres engagements pour la législature 2016-2021**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Depuis l'année 2005, les communes, les associations de communes et les autres regroupements de droit public vaudois sont tenus d'adopter un plafond d'endettement et de cautionnement pour la durée d'une législature. Dans une volonté d'optimiser et d'assurer une bonne gestion et suivi des finances communales, les dispositions légales (article 143 LC) prévoient de réitérer l'opération dans le courant des 6 premiers mois de chaque nouvelle législature.

2. Rappel historique

La loi sur les communes stipule :

Art. 143 Emprunts

1. *Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.*
2. *Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.*
3. *Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.*
4. *Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.*
5. *Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.*

Ces deux plafonds doivent être votés par le législatif communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis communiqués à l'Etat de Vaud.

Si une commune se trouvait dans l'obligation de modifier son plafond d'endettement en cours de législature, le Conseil d'Etat examinerait sa situation financière selon les alinéas 2 à 4 de l'article 143 de la Loi sur les communes. Afin d'analyser toute demande de réactualisation, le Conseil d'Etat a récemment validé l'introduction d'un nouvel article 22a dans le Règlement sur la Comptabilité des Communes et dont voici le contenu:

Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement (en cours de législature)

Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

- *Le budget et les comptes annuels de la commune concernée*
- *Une planification financière*

La situation de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

3. Détermination du plafond d'endettement 2016 - 2021

Le plafond d'endettement d'une commune est défini en fonction de sa capacité d'emprunter, d'où la situation suivante calculée au 30 septembre 2016 :

▪ Dette à court terme (postes 920 + 921 + 925 du bilan)	CHF	2 300 000
▪ Dette à moyen / long terme (poste 922 du bilan)	CHF	11 750 000
		<hr/>
Soit un total arrondi de	CHF	<u>14 000 000</u>

Afin de déterminer le montant des emprunts le plus élevé de la législature 2016 – 2021, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière simplifiée. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part, le plan des investissements 2016 – 2021 préparé par la Municipalité, d'autre part, une analyse du passé avec prise en compte de l'estimation des projets et de la gestion des liquidités, le tout mis en relation avec le niveau actuel d'endettement.

Les hypothèses, particulièrement en ce qui concerne l'évolution du compte de fonctionnement sont fluctuants. Estimer sur 5 ans la participation communale aux charges cantonales (facture sociale, transports publics, etc...) ainsi qu'aux charges ou produits intercommunaux (péréquation intercommunale notamment) se révèle très difficile tant les inconnues sont nombreuses. La Municipalité s'est cependant prêtée au jeu en établissant des hypothèses prudentes.

La mise en relation des deux paramètres – dépenses d'investissements nettes et marge d'autofinancement – ajoutée à l'endettement actuel, détermine un endettement brut maximum en cours de législature de l'ordre de **CHF 35 000 000**.

L'Autorité cantonale de surveillance des finances communales a établi un ratio en particulier, intitulé « Quotité de la dette brute », permettant d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales. Celui-ci met en relation la dette communale avec le montant des revenus de fonctionnement financiers, c'est-à-dire sans tenir compte des prélèvements aux réserves et des imputations internes. L'échelle d'évaluation est la suivante :

< 50%	Très bon
50%-100%	Bon
100%-150%	Moyen
150%-200%	Mauvais
200% - 300%	Critique
> 300%	Inquiétant

Selon la projection ci-jointe, cette évaluation passerait de « bonne » (68%) » en 2016 à « moyen » (144%) » en 2021.

Pour cette législature, eu égard aux importants investissements planifiés, les estimations de ce critère devraient être proches de 150% et donc devraient être « moyen ». Il est à relever que ce ratio ne tient pas compte de la marge d'autofinancement mais uniquement des recettes épurées..

Par ailleurs, notons que l'état actuel de la trésorerie nous permet de faire face à la dette communale avec plus de souplesse. En outre les perspectives pour les deux prochains exercices sont relativement bonnes et devraient permettre de maintenir le niveau de la dette sous réserve de l'acquisition et l'équipement de la parcelle du Châtelard.

La Municipalité afin de maîtriser les charges dont elle a le contrôle devra opérer des choix quant aux investissements pour ne pas recourir à l'emprunt risquant de mettre en difficulté les finances communales.

4. Détermination du plafond de cautionnement 2016 - 2021

Au 31 décembre 2015, les engagements hors bilan et les gages en faveur de tiers de la commune s'élèvent à CHF 1,3 mio, à savoir :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
ASIGOS	Cautionnement (dégressif)	<u>1 321 350</u>
Total des engagements hors bilan et les gages en faveur de tiers		<u>1 321 350</u>

La limite recommandée pour la fixation du plafond de risques pour les cautionnements ne doit pas excéder le 50% de la limite du plafond d'endettement et ne pas dépasser en principe le 40% du capital et des réserves de la commune.

En regard des comptes 2015, il ressort que ce plafond ne peut pas excéder le montant de **CHF 5 900 000** (40% des comptes 928 + 929 du bilan dont le total est de CHF 14.8 mio)

4. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder pour la durée de la législature 2016 – 2021 :

- la compétence de déterminer le choix du moment et les modalités d'emprunt dans la limite fixée pour le plafond d'endettement à : Fr. 35'000'000

- une limite du plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à : Fr. 5'900'000

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 07/2016/B du 31 octobre 2016
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accorder à la municipalité pour la législature 2016 – 2021 :

- la compétence de déterminer le choix du moment et les modalités d'emprunt dans la limite fixée pour le plafond d'endettement à : Fr. 35'000'000

- une limite du plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à : Fr. 5'900'000

DECHARGE

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 31 octobre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

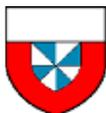
Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L.SAVARY

P. KURZEN

Annexes : - Projection
 - Plan des investissements 2016-2021
 - Evolution 2016-2021 de la dette



Libellés	Rubriques	BU16	BU17	E18	E19	E20	E21
Endettement brut	EB	13'471'092	14'783'590	14'858'190	20'825'709	20'745'741	27'757'873
Lignes de crédit non utilisées	Cptes courants	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000
Endettement hypothétique		14'071'092	15'383'590	15'458'190	21'425'709	21'345'741	28'357'873
Dépenses d'investissement	5	2'586'000	1'630'000	8'050'000	2'030'000	6'050'000	8'800'000
Recettes d'investissement	61 + 62 + 66	0	0		0	0	0
Endettement maximum possible		16'657'092	17'013'590	23'508'190	23'455'709	27'395'741	37'157'873
Marge d'autofinancement *	Résultat + 331 + 332 + 38 - 48	2'102'410	1'805'400	1'832'481	1'859'968	1'887'868	1'916'186
Plafond d'endettement brut admissible (Niveau 1)	PE1	14'554'682	15'208'190	21'675'709	21'595'741	25'507'873	35'241'687
Actifs circulants (valeur comptable)	910 + 911 + 912 + 913	9'595'110	9'600'000	9'600'000	9'600'000	9'600'000	9'600'000
Pertes/Gains sur réalisation du patrimoine financier	424-330	-200'000	-200'000	-400'000	-400'000	-400'000	-400'000
Plafond d'endettement net (Niveau 2)	PE2	5'159'572	5'808'190	12'475'709	12'395'741	16'307'873	26'041'687

Calcul de la marge d'autofinancement :

Augment. Charges 5%

Augment. Revenus 6%

Charges de fonctionnement épurés	30 + 31 + 32 + 330 + 35 + 36	17'612'340	18'182'400	18'455'136	18'731'963	19'012'942	19'298'137
Revenu de fonctionnement épurés	4 - 48 - 49	19'714'750	19'987'800	20'287'617	20'591'931	20'900'810	21'214'322
* Marge d'autofinancement	MA	2'102'410	1'805'400	1'832'481	1'859'968	1'887'868	1'916'186

Plafond d'endettement à communiquer à l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales dans le cadre de la remise du budget 2012 :

Plafond d'endettement brut admissible (Niveau 1)	35'000'000
Plafond d'endettement net (Niveau 2)	26'000'000
Plafond de risques pour cautionnements toléré	17'500'000
Plafond de risques pour cautionnements MAX	5'900'000

(< 50% du plafond d'endettement brut admissible (Niveau 1))

(mais max 40% du Capital+réserves [928+929 (2015)])

Financement des investissements :

* Marge d'autofinancement		2'102'410	1'805'400	1'832'481	1'859'968	1'887'868	1'916'186
. /. Investissements nets		-2'586'000	-1'630'000	-8'050'000	-2'030'000	-6'050'000	-8'800'000
Excédent ou insuffisance (-) de financement		-483'590	175'400	-6'217'519	-170'032	-4'162'132	-6'883'814



Compte Invest.	Préavis No ou année	Libellés	Durée amort. ans	Montant préavis (votés, en cours ou à déposer)	PLANIFICATION DES DEPENSES					
					total théorique 2017	2018	2019	2020	2021	Cumul années 2017-2021
SUR CREDITS VOTES AU 30.09.2016										
461.5010.14480	48/2014	PGEE - Collecteur Saugettaz "Pâquis"	30	520'000.00	0.00	520'000.00				520'000.00
Total sur crédits votés				520'000.00	0.00	520'000.00	0.00	0.00	0.00	520'000.00
PLAN D'INVESTISSEMENTS 2017 - 2021										
581.5090.xxxx	2017	Réfection du clocher du temple	10	100'000.00	100'000.00					100'000.00
351.5030.xxxx	2017	Rénovation DLV	30	1'350'000.00	500'000.00	650'000.00		200'000.00		1'350'000.00
351.5090.xxxx	2018	Crédit d'étude et réalisation du nouveau bâtiment scolaire de Derrière la Ville 6	30	13'650'000.00	0.00	150'000.00		5'000'000.00	8'500'000.00	13'650'000.00
		Divers projets ou opportunités à réaliser	10	500'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	500'000.00
Sous-total "Administration-Domaine et bâtiments"				15'500'000.00	600'000.00	900'000.00	100'000.00	5'300'000.00	8'600'000.00	15'500'000.00
431.5090.xxxx	2017	Chemin Grand-Pré Mon Repos (mobilité douce)	10	130'000.00	130'000.00					130'000.00
431.5090.xxxx	2017	Etude modération du trafic et de la vitesse	10	70'000.00	70'000.00					70'000.00
431.5090.xxxx	2017	Parking Grand Pré	10	400'000.00	400'000.00					400'000.00
431.5090.xxxx	2017	Place d'arrêt du bus devant ancienne cure	10	130'000.00	130'000.00					130'000.00
431.5090.xxxx	2018	Travaux d'aménagement du PPA Pâquis	30	230'000.00	0.00		230'000.00			230'000.00
	2018	Achat parcelle Chatelard	-	5'400'000.00	0.00	5'400'000.00				5'400'000.00
	2018	Équipement de la parcelle du Châtelard	-	1'500'000.00	0.00	500'000.00	1'000'000.00			1'500'000.00
431.5090.xxxx	2018	Réfection de la route des Pâquis	30	370'000.00	0.00	370'000.00				370'000.00
431.5090.xxxx	2020	Réfection de la Rue de la Mèbre	30	550'000.00	0.00			550'000.00		550'000.00
421.5090.xxxx	2023	Syndicat AF Nonceret-La Croix	10	400'000.00	0.00					0.00
Sous-total "Travaux"				9'180'000.00	730'000.00	6'270'000.00	1'230'000.00	550'000.00	0.00	8'780'000.00
461.5040.xxxx	2018	PGEE - Collecteur "Au Timonet"	30	160'000.00	0.00		160'000.00			160'000.00
461.5040.xxxx	2018	PGEE - Collecteurs EC-EU tr. 21A-21A1, Rte de Genève 18	30	160'000.00	0.00	160'000.00				160'000.00
461.5040.xxxx	2019	PGEE - Collecteurs EC-EU tr. 4D1b-4D1c, Grands Champs supérieur	30	340'000.00	0.00		340'000.00			340'000.00
461.5040.xxxx		PGEE - Collecteurs divers - Rénovations	30	1'000'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	1'000'000.00
Sous-total "Réseau égouts et épuration"				1'660'000.00	200'000.00	360'000.00	700'000.00	200'000.00	200'000.00	1'660'000.00
Total Plan d'investissements 2017 - 2021				26'440'000.00	1'630'000.00	7'530'000.00	2'030'000.00	6'050'000.00	8'800'000.00	26'040'000.00
Total global des investissements 2016 - 2021				26'960'000.00	1'630'000.00	8'050'000.00	2'030'000.00	6'050'000.00	8'800'000.00	26'560'000.00



Cpte bilan 9221.xxx	Désignation de l'emprunt	Taux %	Montant 01.01.2016	Amort. 31.12.16	Situation au 31.12.2016	2017	2018	2019	2020	2021
230	SUVA Lucerne, finances	1.730	2'000'000		2'000'000					
220	Banque Cantonale de Genève	2.215	4'000'000		4'000'000					
215	Postfinance SA, Berne (anc. Kommnalkredit)	3.600	3'000'000	250'000	2'750'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
240	Postfinance	1.860	3'000'000		3'000'000					
Total remboursable		2.351	12'000'000	250'000	11'750'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
	Nouveaux emprunts (Excédent/insuffisance financements investissements)				11'750'000	483'590	-175'400	6'217'519	170'032	4'162'132
	Nouveaux emprunts (marge de manœuvre)									3'100'000
	Dette cumulée prévisible au 31.12.	2017	11'750'000	250'000	11'983'590	276'300				
		2018	11'983'590	250'000	11'558'190		257'400			
		2019	11'558'190	250'000	17'525'709			344'300		
		2020	17'525'709	250'000	17'445'741				244'600	
		2021	17'445'741	250'000	24'457'873					341'900
										prévision d'intérêts passifs